

Québec, le 23 février 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

OBJET : Pétition relative à votre demande de prioriser l'éducation plutôt que la répression afin de rendre nos routes plus sécuritaires et de rendre le renouvellement d'un permis de conduire conditionnel à la réussite d'un examen de conduite théorique à tous les 10 ans pour l'ensemble des classes de véhicules récréatifs.

Monsieur,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 8 février 2017 par le député de Granby, monsieur François Bonnardel, demandant de prioriser l'éducation plutôt que la répression afin de rendre les routes du Québec plus sécuritaires et de rendre le renouvellement d'un permis de conduire conditionnel à la réussite d'un examen théorique tous les dix ans pour l'ensemble des classes de véhicules récréatifs.

Comme vous le mentionnez à juste titre, une grande partie des conducteurs ont obtenu leur droit de conduire bien avant la venue des cellulaires. C'est pourquoi la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) emploie différents moyens afin de sensibiliser l'ensemble de la population aux dangers que représente l'utilisation d'un appareil muni d'une fonction téléphonique au volant d'un véhicule routier, par exemple par des campagnes de sensibilisation à grand déploiement, et par différentes publications.

... 2

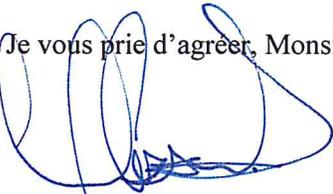
Amener un changement de comportement nécessite du temps. La sensibilisation joue un rôle primordial dans la modification des comportements, mais pour être pleinement efficace elle doit être jumelée à de la législation et du contrôle. La Société continue donc à utiliser les divers moyens mis à sa disposition dans le but de poursuivre la sensibilisation auprès de la population face aux dangers de l'utilisation du cellulaire au volant.

De plus, la Société partage votre souhait d'avoir des routes plus sécuritaires. Vous suggérez l'introduction d'un examen obligatoire pour obtenir le renouvellement du permis de conduire tous les dix ans. Il est vrai qu'un examen théorique permet de vérifier les connaissances d'un titulaire de permis de conduire. Toutefois, le résultat obtenu à un examen ne peut prédire le comportement que le titulaire adoptera sur la route. Par exemple, pour les problématiques comme l'alcool, la vitesse et le cellulaire, ce n'est pas nécessairement la méconnaissance de la règle qui est en cause, mais plutôt le comportement. Les conducteurs connaissent généralement la réglementation, mais exercent le choix de ne pas l'appliquer s'ils estiment que le risque d'être intercepté par une force policière est faible. Par ailleurs, les pénalités prévues en matière de points d'inaptitude et d'infractions constituent déjà des mesures dissuasives pour une bonne partie des usagers de la route.

Avant de mettre en place une nouvelle mesure qui viserait tous les titulaires de permis de conduire, la Société doit s'assurer de son efficacité. La Société ne dispose actuellement d'aucune information permettant d'attester que l'administration d'un examen théorique périodique améliorerait le comportement des titulaires de permis de conduire.

Encore une fois, la Société est sensible à votre préoccupation d'améliorer la sécurité routière et vous en remercie. Fort de votre demande, la Société va continuer à mettre des efforts sur l'éducation en sécurité routière pour que chaque usager de la route agisse de façon responsable et sécuritaire. De concert avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, la Société continuera à déployer des efforts pour rendre publiques les nouvelles mesures législatives ainsi que l'installation de nouvelles infrastructures routières.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Laurent Lessard